

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 décembre 2011
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-sixième session**
Point 127 de l'ordre du jour
**Tribunal international chargé de juger
les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit
international humanitaire commis
sur le territoire du Rwanda et les citoyens
rwandais accusés de tels actes ou violations
commis sur le territoire
d'États voisins entre le 1^{er} janvier
et le 31 décembre 1994**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 16 décembre 2011,
adressées au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 26 novembre 2011 que j'ai reçue de la juge Khalida Rachid Khan, Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda (voir annexe).

Dans sa lettre, la juge Khan demande la prorogation du mandat de quatre juges permanents et de sept juges *ad litem* de la Chambre de première instance jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à ce qu'il ait été statué dans les affaires dont ils sont saisis. Je vous rappelle qu'en application de la résolution 1932 (2010) du Conseil de sécurité et de la décision 64/415 de l'Assemblée générale, le mandat actuel des juges de la Chambre de première instance doit venir à expiration le 31 décembre 2011. Toutefois, contrairement aux prévisions qui avaient été faites, l'examen de plusieurs affaires ne sera pas achevé à la fin de 2011. Il est donc nécessaire de proroger le mandat des juges pour leur permettre de mener cet examen à bien.

Il incombe à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité d'examiner la présente demande et de se prononcer sur elle. Je vous serais donc obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Lettre datée du 26 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda

La présente lettre vise à demander une prorogation du mandat de juges du Tribunal. À cet égard, je présente également un calendrier actualisé des procès (appendice 1) ainsi qu'un aperçu des activités actuelles de tous les juges siégeant au Tribunal (appendice 2). Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre la présente demande au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour suite à donner.

En 2011, un juge permanent et deux juges *ad litem* ont achevé leur mandat et quitté leurs fonctions au Tribunal et deux autres juges *ad litem* doivent faire de même le 31 décembre 2011. Les juges de Silva et Hikmet ont quitté leurs fonctions en mai 2011, le juge Short a quitté les siennes en octobre 2011 et les juges Array et Akay quitteront le Tribunal une fois achevé l'examen des affaires dont ils sont saisis, en décembre 2011.

Compte tenu du calendrier actuel des procès, joint à la présente, je demande la prorogation du mandat des quatre juges restants de la Chambre de première instance et de sept de nos neuf juges *ad litem*. Ce faisant, je tiens compte du fait que trois de nos juges permanents seront affectés à la Chambre d'appel en application du paragraphe 3 de l'article 13 du Statut.

Il convient de noter qu'il faudra envisager de nouvelles prorogations si le renvoi de l'affaire *Uwinkindi* au Rwanda était annulé en appel.

J'expose ci-après chaque activité judiciaire qui nécessitera des prorogations en 2012. J'ai demandé que le mandat de tous les juges soit prorogé jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à la date à laquelle il sera statué sur les affaires dont ils sont saisis, si cette date est antérieure. Comme vous le noterez, certains juges doivent achever leur travail durant le premier trimestre de 2012, mais j'ai demandé une prorogation du mandat de tous les juges jusqu'en juin 2012 car il arrive souvent que de brèves prorogations soient nécessaires en raison d'événements imprévus ou pour l'achèvement de l'examen d'affaires dont on ne peut pas encore prévoir avec certitude quand il interviendra.

Procès

Affaire *Karemera et autres* (juges Byron, Kam et Joensen)

Dans l'affaire *Karemera et autres*, le jugement sera rendu comme prévu le 21 décembre 2011. Toutefois, il est probable qu'un bref délai sera nécessaire après la lecture orale du jugement pour mettre la dernière main au texte écrit de celui-ci, qui est très complexe. La finalisation du jugement a été retardée par la production en octobre 2011 de pièces qui pourraient être à décharge. Même si l'on tient compte du temps nécessaire pour mettre la dernière main au jugement écrit, jamais depuis que le Tribunal existe si peu de temps se sera écoulé entre la fin de la présentation des éléments de preuve et le prononcé du jugement dans une instance contre des accusés multiples.

Affaire *Nizeyimana* (juges Muthoga, Park et Fremr)

Dans l'affaire *Nizeyimana*, le jugement sera rendu en mars 2012, soit à la date prévue dans les deux derniers rapports sur la stratégie d'achèvement des travaux.

Affaire *Nzabonimana* (juges Bossa, Tuzmukhamedov et Rajohnson)

On compte maintenant que le jugement sera rendu en mars 2012 et non en décembre 2011 étant donné la complexité procédurale de l'affaire, la réouverture de la phase de présentation des éléments de preuve pour procéder à de nouvelles auditions demandées par la défense et la charge de travail des juges pour achever l'examen d'autres affaires. J'ai informé le Conseil de sécurité de ce retard dans ma lettre du 26 septembre 2011 adressée au Secrétaire général et demandant l'affectation temporaire à temps partiel du juge Tuzmukhamedov. J'ai aussi évoqué la question lorsque j'ai présenté le rapport annuel du Tribunal à l'Assemblée générale le 11 novembre 2011.

Affaire *Ngirabatware* (juges Sekule, Bossa et Rajohnson)

Dans l'affaire *Ngirabatware*, le jugement devrait maintenant être rendu en juin 2012 et non en mars 2012, en partie en raison de la longueur imprévue des plaidoiries de la défense, à laquelle un délai supplémentaire a été alloué pour des raisons tenant à l'équité du procès, ainsi que de la participation des juges à d'autres procès. J'avais également mentionné ce retard dans ma déclaration devant l'Assemblée générale le 11 novembre 2011.

Autres activités judiciaires

- Affaire *Munyagishari* : Mise en acte d'accusation et demande de renvoi présentée en vertu de l'article 11 *bis* (juges Khan, Muthoga et Park). L'accusation a présenté, en vertu de l'article 11 *bis*, une demande de renvoi de l'affaire au Rwanda le 3 octobre 2011. Une décision doit être rendue sur cette demande début 2012, après celle qui sera rendue sur l'appel contre la décision de renvoi rendue dans l'affaire *Uwinkindi*.
- Affaires *Sikubwabo* et *Kayishema* : Demande de renvoi en vertu de l'article 11 *bis* (juges Khan, Joensen et Kam). Une décision devrait être rendue sur cette demande début 2012 après celle qui doit être rendue sur l'appel contre la décision de renvoi rendue dans l'affaire *Uwinkindi*.
- Annulation de plus de 500 ordonnances de protection de témoins (jusqu'ici, le juge Joensen). Les travaux ont commencé s'agissant d'annuler des centaines de mesures visant à protéger des témoins afin que le Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles n'ait pas à disposer des ressources qu'exige la gestion de témoins dont la protection n'est plus nécessaire.
- On prévoit trois affaires d'outrage au Tribunal; elles devraient être attribuées une fois les accusés – qui sont en fuite – arrêtés et obliger des juges saisis à siéger jusqu'au 30 juin 2012.

Juges permanents

Tous les juges permanents de première instance restants, à l'exception du juge Byron, devraient être affectés à la Chambre d'appel une fois leur travail achevé, et leur mandat sera alors le même que celui des autres juges de la Chambre d'appel en application de la résolution 1878 (2009). Jusqu'à cette date, une prorogation est demandée compte tenu de la date à laquelle leur travail à Arusha doit s'achever.

Des prorogations de mandat, jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à la date à laquelle l'examen des affaires dont ils sont ou seront saisis sera achevé, si celle-ci est antérieure, sont demandées pour les juges suivants :

Khalida Rachid Khan (Pakistan)
William H. Sekule (Tanzanie)
Charles Michael Dennis Byron (Saint-Kitts-et-Nevis)
Bakhtiyar Tuzmukhamedov (Fédération de Russie).

Juges *ad litem*

Tous les juges *ad litem* devraient quitter leurs fonctions lorsque leurs activités judiciaires actuelles seront achevées.

Des prorogations de mandat, jusqu'au 30 juin 2012 ou jusqu'à la date à laquelle l'examen des affaires dont ils sont ou seront saisis sera achevé, si celle-ci est antérieure, sont demandées pour les juges

Vagn Joensen (Danemark)
Solomy Balungi Bossa (Ouganda)
Lee Gacuiga Muthoga (Kenya)
Seon Ki Park (République de Corée)
Gberdao Gustave Kam (Burkina Faso)
Robert Fremr (République tchèque)
Mparany Rajohnson (Madagascar).

Ces questions sont d'une importance cruciale pour que le Tribunal soit en mesure de réaliser les objectifs de sa stratégie d'achèvement des travaux, c'est-à-dire achever tous les procès en première instance d'ici à la fin du premier semestre de 2012 et tous les procès en appel d'ici à la fin de 2014.

Je vous serais en conséquence obligé de bien vouloir porter la présente demande à l'attention du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, pour suite à donner.

La Présidente du Tribunal
(Signé) Khalida Rachid **Khan**

Appendice 1

Programme de travail du TPIR tel que prévu au 26 novembre 2011^a

2010												2011												2012												MR
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Karemera et autres Juges Byron, Kam, Joensen																																				
Nzabonimana Juges Bossa, Tuzmukhamedov, Rajohnson																																				
Nizeyimana Juges Muthoga, Park, Fremr																																				
Ngirabatware Juges Sekule, Bossa, Rajohnson																																				

Légende :

Mise en accusation
Procès

Autres activités

Examen d'environ 500 ordonnances de protection de témoins

Examen de six actes d'accusation amendés concernant des accusés en fuite

Décisions sur au moins deux nouvelles demandes présentées en vertu de l'article 11 *bis*

Trois affaires d'outrage au Tribunal

Procédures aux fins de la préservation de preuves en vertu de l'article 71 *bis* dans les affaires Kabuga, Mpiranya et Bizimana

Examen final par le Comité du règlement du projet de règlement de procédures et de preuves du Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles du Tribunal

^a La date indiquée est celle du prononcé du jugement. Un délai supplémentaire est parfois nécessaire pour mettre la dernière main aux jugements écrits, qui peuvent être complexes.

Appendice 2

Affaires dans lesquelles les juges de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda siègent actuellement et date d'achèvement prévue de l'examen de ces affaires (au 26 novembre 2011)

<i>Juge</i>	<i>Affaire</i>	<i>Date d'achèvement prévue^{a, b}</i>
Juges permanents		
Khan (Pakistan)	<i>Sikubwabo</i> , article 11 <i>bis</i> et <i>Kayishema</i> , article 11 <i>bis</i> (assure la présidence)	Sera annoncée
	<i>Munyagishari</i> , mise en accusation (assure la présidence)	Sera annoncée
	<i>Munyagishari</i> (assure la présidence)	Sera annoncée
Sekule (République-Unie de Tanzanie)	<i>Ngirabatware</i> (assure la présidence)	Juin 2012
Byron (Saint-Kitts)	<i>Karemera et autres</i> (assure la présidence)	Décembre 2011
	<i>Uwinkindi</i> , mise en accusation (assure la présidence)	Sera annoncée
Tuzmukhamedov (Fédération de Russie)	<i>Ndahimana</i>	Novembre 2011
	<i>Nzabonimana</i>	Mars 2012
Juges ad litem		
Joensen (Danemark)	<i>Karemera et autres</i>	Décembre 2011
	<i>Uwinkindi</i> , mise en accusation	Sera annoncée
	<i>Kabuga</i> , article 71 <i>bis</i>	Mars 2012
	<i>Sikubwabo</i> , article 11 <i>bis</i> et <i>Kayishema</i> , article 11 <i>bis</i>	Sera annoncée
Bossa (Ouganda)	<i>Ngirabatware</i>	Juin 2012
	<i>Nzabonimana</i> (assure la présidence)	Mars 2012
Muthoga (Kenya)	<i>Nizeyimana</i> (assure la présidence)	Mars 2012
	<i>Munyagishari</i> , mise en accusation	Sera annoncée
	<i>Munyagishari</i> , article 11 <i>bis</i>	Sera annoncée
Arrey (Cameroun)	<i>Ndahimana</i> (assure la présidence)	Novembre 2011
	<i>Mpiranya</i> , article 71 <i>bis</i>	Décembre 2011
Park (République de Corée)	<i>Nizeyimana</i>	Mars 2012
	<i>Munyagishari</i> , mise en accusation	Sera annoncée

<i>Juge</i>	<i>Affaire</i>	<i>Date d'achèvement prévue^{a, b}</i>
Kam (Burkina Faso)	<i>Munyagishari, article 11 bis</i>	Sera annoncée
	<i>Karemera et autres</i>	Décembre 2011
	<i>Bizimana, article 71 bis</i>	Décembre 2011
	<i>Sikubwabo, article 11 bis et Kayishema, article 11 bis</i>	Sera annoncée
Fremr (République tchèque)	<i>Uwinkindi, mise en accusation</i>	Sera annoncée
	<i>Nizeyimana</i>	Mars 2012
Rajohnson (Madagascar)	<i>Ngirabatware</i>	Juin 2012
	<i>Nzabonimana</i>	Mars 2012
	<i>Ndahimana</i>	Novembre 2011
Akay (Turquie)	<i>Ndahimana</i>	Novembre 2011

^a Toutes les dates devant être annoncées seront fixées une fois que la Chambre d'appel se sera prononcée dans l'affaire *Uwinkindi*.

^b Les dates indiquées sont celles du prononcé oral des jugements. Un délai supplémentaire est parfois nécessaire pour mettre la dernière main au jugement écrit, qui peut être complexe.

Des juges devront aussi être nommés pour :

- Trois affaires d'outrage au Tribunal;
- La levée de plus de 500 ordonnances de protection de témoins;
- L'examen de six actes d'accusation amendés concernant des accusés en fuite.